



Programmes de langues

**Programmes, cours et politiques de l'Université
2018-2019**

Renseignements sur la publication

Publié par

Gestion de l'effectif étudiant

Université McGill
3415, rue McTavish
Montréal (Québec) H3A 0C8
CANADA

Contenu intégral © 2018 Université McGill. Tous droits réservés, y compris toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit.

L'Université McGill se réserve le droit de modifier les données apparaissant dans cette publication, notamment en corrigeant des erreurs, en apportant des correctifs aux droits de scolarité, aux horaires d'admission et aux exigences relativement aux unités et en modifiant ou en annulant certains cours ou programmes, et ce, sans avis préalable.

Certains cours ne sont pas offerts chaque année et des changements ultérieurs à la présente publication sont possibles. Pour connaître les plus récents renseignements sur les cours offerts, consultez l'horaire des cours sur Minerva à https://horizon.mcgill.ca/pban1/bwckschd.p_disp_dyn_sched.

- 1 Les langues à l'École d'éducation permanente, page 7
 - 1.1 Au sujet de Langues et communication interculturelle, page 7
 - 1.2 Coordonnées, page 7
 - 1.3 Personnel administratif, Langues et communication interculturelle, page 7
- 2 Programmes de langue anglaise, page 8
 - 2.1 Perfectionnement professionnel et possibilités d'avancement sur le plan académique ou culturel, page 8
 - 2.2 Certificat de compétence - anglais pour la communication professionnelle (Sommaire), page 8
 - 2.2.1 Certificat (Cert.) de compétence en anglais pour la communication professionnelle (30 unités) (30 unités) (17) Page 803618 340.s d'a11
 - 2.2.2 Certificat de compétence – anglais pour la communication professionnelle : règlements universitaires, page 9
 - 2.2.3 Certificat de compétence – anglais pour la communication professionnelle : test de classement, page 10
 - 2.2.4 L'unité des Langues et communication interculturelle : formation sur mesure en langue anglaise, page 11
 - 2.3 Programme intensif d'anglais : certificat de compétence en anglais – langue et culture (Sommaire), page 11
 - 2.3.1 Certificat (Cert.) programme intensif d'anglais en anglais langue et culture (160 EUC's), page 11
 - 2.3.2 Langue culturelle (anglais) et professionnelle (anglais) (160 EUC's), page 11
 - 2.3.2.1 Critères d'admission, page 12
 - 2.3.2.2 Formalités d'admission, page 12
 - 2.3.2.3 Exigences du programme, page 12
 - 2.3.2.4 Conditions relatives à l'admission pour le certificat de compétence – langue et culture anglaises de McGill, page 12
 - 2.3.3 Tests de classement pour le certificat de compétence en anglais - langue et culture, page 12
 - 2.3.4 étudiants étrangers, page 12
 - 2.3.5 Hébergement, page 13
 - 2.4 Certificat de compétence en anglais écrit pour la communication professionnelle (Sommaire), page 13
 - 2.4.1 Certificat (Cert.) compétence en anglais écrit pour la communication professionnelle (48 UEC) , page 13
 - 2.5 Certificat (Cert.) enseignement de l'anglais pour les enseignants parlant d'autres langues (TESOL) (12 UEC) , page 14
- 3 Programmes de langue française, page 14
 - 3.1 Perfectionnement professionnel et possibilités d'avancement sur le plan académique ou culturel, page 14
 - 3.2 Certificat de compétence – français pour la communication professionnelle (Sommaire), page 14
 - 3.2.1 Certificat (Cert.) compétence français pour la communication professionnelle (30 unités) , page 15
 - 3.2.2 Certificat de compétence – français pour la communication professionnelle : Règlements universitaires, page 16
 - 3.2.3 Certificat de compétence - français pour la communication professionnelle : Test de classement, page 17
 - 3.1 330.039 507.392 Tmement,

-
- 3.3.5 Hébergement, page 19
 - 3.4 Certificat de compétence en français écrit pour la communication professionnelle (Sommaire), page 19
 - 3.4.1 Certificat (Cert.) compétence en français écrit pour la communication professionnelle (48 UEC) , page 19
 - 4 Communication professionnelle bilingue, page 20
 - 4.1 Certificat (Cert.) compétence en communication professionnelle bilingue (30 unités) , page 20
 - 5 TEF Canada (Test d'évaluation de français)/TEFAQ (Test d'évaluation de français pour l'accès au Québec), page 21
 - 6 Programmes et cours de langue espagnole (offerts par l'unité de Traduction et expression écrite), page 21

Veillez consulter les dernières mises à jour des programmes et des cours offerts sur notre site Web à www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/domaine-detude/langues

2 Programmes de langue anglaise

L'unité des Langues et communication interculturelle de l'École d'éducation permanente offre une formation en langue anglaise de haute qualité afin de satisfaire aux besoins d'une vaste clientèle, notamment les professionnels, les nouveaux étudiants ou arrivants à Montréal, et les nouveaux étudiants inscrits à McGill ou provenant de l'étranger. Les programmes à temps plein et à temps partiel de l'unité des Langues et communication interculturelle aident les apprenants à maîtriser l'anglais, tant à l'oral qu'à l'écrit, et mènent au certificat de compétence de McGill. Grâce aux ressources technologiques les plus récentes et à des méthodes d'enseignement efficaces et stimulantes, l'équipe d'enseignants dynamiques de l'unité des Langues et communication interculturelle aide les apprenants à améliorer leur anglais aussi rapidement et efficacement que possible, en ouvrant la voie à de nouvelles possibilités professionnelles, intellectuelles et culturelles tant au Québec qu'ailleurs.

2.1 Perfectionnement professionnel et possibilités d'avancement sur le plan académique ou culturel

L'unité des Langues et communication interculturelle de l'École d'éducation permanente propose une formation enrichissante en langue seconde pour les clientèles suivantes :

- É

Les étudiants inscrits dans un cours assorti ou non d'unités ont un accès exclusif, sur l'interface WebCT/Vista, à du matériel pédagogique en ligne leur donnant la possibilité de participer à des projets virtuels ou de renforcer, en dehors de la classe, leur apprentissage de la langue à leur propre rythme. Les outils de communication intégrés à myCourses aident à consolider davantage l'appui pédagogique du chargé de cours.

Le programme mène, sous certaines conditions, au certificat de compétence - anglais pour la communication professionnelle. Voir École d'éducation permanente > Domaines d'étude > Programme de langues > Programmes de langue anglaise > Certificat de compétence - anglais pour la communication professionnelle (Sommaire) > Certificat de compétence – anglais pour la communication professionnelle : règlements universitaires.

Le niveau de ce certificat correspond au niveau avancé sur l'échelle de l'American Council on the Teaching of Foreign Languages (ACTFL).

Module non assorti d'unités - cours préalables

CEGL 102	(11)	Basic English
CEGL 104	(11)	Elementary English 1
CEGL 106	(11)	Elementary English 2

Cours obligatoires (30 unités)

CEEN 211	(3)	Functional English Grammar/Writing 1
CEEN 212	(3)	English Communication Practice 1
CEEN 221	(3)	Functional English Grammar/Writing 2
CEEN 222	(3)	English Communication Practice 2
CEEN 331	(3)	Functional English Grammar/Writing 3
CEEN 332	(3)	English Communication Practice 3
CEEN 411	(3)	English Grammar and Writing Techniques
CEEN 412	(3)	English Oral Communication Techniques
CEEN 421	(3)	English Written Communication Contexts
CEEN 422	(3)	English Oral Communication Contexts

Cours complémentaires

CEEN 301	(3)	English Grammar in Context
CEEN 401	(3)	English Vocabulary in Context
CEEN 402	(3)	English Communication and Cultural Patterns
CEEN 403	(3)	Strategic Communication in English

Notes :

*1 Les étudiants qui commencent leurs études par les cours CEEN 221 et CEEN 222 et qui veulent être admis au certificat de compétence - anglais pour la communication professionnelle doivent suivre les deux cours complémentaires (CEEN 301 ou CEEN 401 et CEEN 402 ou CEEN 403) ou des cours équivalents approuvés par l'unité des Langues et communication interculturelle afin de satisfaire aux exigences du programme. Ces cours peuvent être suivis dans le cadre du module avancé du programme. Pour tout supplément d'information, veuillez communiquer avec l'unité des Langues et communication interculturelle.

* 2 Les étudiants qui commencent leurs études par les cours CEEN 331 et CEEN 332 et qui veulent être admis au certificat de compétence - anglais pour la communication professionnelle doivent suivre quatre cours complémentaires (CEEN 301, CEEN 401 et CEEN 402 et CEEN 403) ou des cours équivalents approuvés par l'unité des Langues et communication interculturelle afin de satisfaire aux exigences du programme. Ces cours peuvent être suivis dans le cadre du module avancé du programme. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec l'unité des Langues et communication interculturelle.

*3 Les étudiants qui commencent leurs études par les cours CEEN 411 et CEEN 412 ne sont pas admissibles au certificat de compétence - anglais pour la communication professionnelle. Toutefois, ils peuvent obtenir une attestation de compétence avancée en anglais s'ils s'inscrivent comme « étudiants à statut particulier » et réussissent les quatre (4) cours du niveau avancé (CEEN 411, CEEN 412, CEEN 421 et CEEN 422) avec une note minimale de B- (65 %).

2.2.2 Certificat de compétence – anglais pour la communication professionnelle : règlements universitaires

Critères d'admission

Pour être admis au certificat de compétence – anglais pour la communication professionnelle, les étudiants doivent :

- Passer le test de classement et être classés à un niveau de compétence égal ou inférieur au niveau intermédiaire élevé (CEEN 331 / CEEN 332); veuillez consulter [section 2.2.3 Certificat de compétence en anglais pour la communication professionnelle : test de classement](#) www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/programme/certificat-cert-competece-anglais-pleu-communication-professionnelle pour plus de renseignements sur ce test;
- Être titulaires d'un diplôme de cégep (DEC ou l'équivalent) et être âgé d'au moins 18 ans;
- Les étudiants de 21 ans ou plus qui n'ont pas fait d'études collégiales peuvent être admis à titre d'étudiants adultes;
- Les étudiants qui ont entre 18 et 21 ans et qui n'ont pas fait d'études collégiales (DEC ou l'équivalent) peuvent être admis à un programme de propédeutique établi par l'unité des Langues et communication ~~intellectuelle~~. S'ils suivent ce programme avec succès, ils peuvent être admis officiellement au programme du certificat;
- Les étudiants de moins de 18 ans qui n'ont pas de diplôme d'études collégiales ne peuvent ni être admis au programme de certificat ni s'inscrire à des cours.

Formalités d'admission

Pour plus de renseignements, se reporter à [cole de l'éducation permanente](#) Par o commencez Crit r es d'admission **Formalités d'admission : certificats et diplômes de premier cycle et d'études supérieures** [de l'éducation permanente](#)

Tous les étudiants qui désirent être admis au **certificat de compétence en anglais pour la communication professionnelle** doivent soumettre les résultats qu'ils ont obtenus au test de classement. Les étudiants qui sont admissibles au programme sont fortement encouragés à soumettre un formulaire de demande d'admission pendant leur premier trimestre d'études.

Nombre minimum de cours suivis et reconnaissance d'unités valables

- Les étudiants sont tenus de suivre à l'Université McGill au moins 70 % de l'ensemble du programme.
- Un étudiant peut se faire reconnaître jusqu'à neuf (9) unités pour des cours universitaires équivalents ré

des instructions vous expliquant la démarche à suivre pour accéder à votre résultat. Les renseignements concernant l'inscription au cours vous seront remis à l'occasion du test de classement.

Pour plus de renseignements concernant les dates du test de classement, veuillez consulter notre site Internet : continuingstudies.mcgill.ca/search/publicCourseSearchDetails.do?method=load&courseId=19664

2.2.4 L'unité des Langues et communication interculturelle : formation sur mesure en langue anglaise

L'unité des Langues et communication interculturelle de l'Université McGill propose une formation sur mesure en langue anglaise à des fins professionnelles ou de formation.

Nos programmes élaborés sur mesure permettent de répondre à des besoins spécifiques en langue et en communications de communautés locales et internationales. Nous invitons les personnes appartenant aux groupes suivants à s'inscrire à nos programmes :

- Employés d'entreprises, d'agences gouvernementales, d'organismes et d'établissements divers;
- Professeurs aux niveaux primaire, secondaire ou du cégep, ainsi que les enseignants au niveau universitaire nécessitant l'anglais pour enseigner;
- Autres professionnels faisant usage de l'anglais en milieu de travail ou qui en auront éventuellement besoin;
- Diplômés d'écoles secondaires ou étudiants à l'université.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre site Internet : www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/domaine-detude/langues

2.3 Programme intensif d'anglais : certificat de compétence en anglais – langue et culture (Sommaire)

Le certificat de compétence en anglais – langue et culture a été conçu afin d'offrir une formation intégrée et approfondie en anglais langue seconde ou anglais langue étrangère. Ce certificat comporte huit niveaux (de débutant à avancé).

2.3.1 Certificat (Cert.) programme intensif d'anglais en anglais langue et culture (160 EUC's)

Ce certificat comprend des objectifs d'apprentissage précis ainsi que des stratégies pédagogiques propres à chacun des niveaux pour apprendre à lire, à écrire, à comprendre et à parler l'anglais ainsi que des modules culturels spéciaux dans certains niveaux. Ce programme q8.1 Tf()Tj/F3 8.1 Tf()Tj/F2 862 m(v)Tjc7 4Tf(d4819.2

CEGL 413	(20)	Intensive English - Advanced A
CEGL 423	(20)	Intensive English - Advanced B

2.3.2 Langue et culture anglaises : Règlements universitaires

2.3.2.1 Critères d'admission

- Les étudiants doivent être âgés de 18 ans et plus;
- Les étudiants doivent passer un test de classement afin d'évaluer leur niveau de connaissance. Ce test est valide pour une période maximale d'une (1) année. Au-delà de cette période, les étudiants sont tenus de passer le test à nouveau.

2.3.2.2 Formalités d'admission

Pour s'inscrire au certificat de compétence en langue et culture anglaises les étudiants doivent remplir une demande d'admission (en ligne), y compris :

-

L'Université McGill ne délivre aucun document relatif à l'immigration. Nous conseillons aux étudiants d'entamer les procédures le plus tôt possible et de faire preuve de patience. Pour d'autres précisions, communiquer avec les [Services aux clients](#) ou adressez-vous à l'ambassade ou au consulat du Canada dans votre pays de résidence.

Par règlement du Sénat de l'Université, **TOUS** les étudiants étrangers et les personnes à charge sont tenus d'adhérer au régime d'assurance-maladie de la Croix-Bleue de l'Université. L'assurance offerte par l'Université McGill répond aux exigences d'Immigration Québec relatives aux étudiants étrangers.

Les étudiants ressortissants et résidents d'un des pays mentionnés ci-dessous, et qui sont inscrits à temps plein à l'un de nos programmes, sont admissibles à l'assurance-maladie du Québec. Ils ne sont pas tenus, par conséquent, d'adhérer au régime d'assurance-maladie auprès de la Croix Bleue : ressortissants de la France, du Danemark, de la Suède, de la Norvège, de la Finlande, du Luxembourg et du Portugal. Dans ces cas, les étudiants doivent faire une demande à l'assurance-maladie de Québec et soumettre la preuve aux Services aux clients.

L'accès aux services de santé de McGill sera permis seulement si les frais supplémentaires exigés pour ces services ont été acquittés.

2.3.5 Hébergement

L'unité des [Langues et communication interculturelle](#) peut proposer aux étudiants un organisme qui pourra les aider à trouver une pension dans une famille anglophone, une occasion idéale de parler anglais dans un environnement familial. Le Service de logement hors campus peut également fournir de l'information sur les possibilités d'hébergement à proximité du campus. Les résidences universitaires ne sont accessibles aux étudiants que pendant la session d'été. Pour plus d'information, visitez le site Internet suivant : www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/etudiants-etrangers ou communiquez avec l'unité des [Langues et communication interculturelle](#).

2.4 Certificat de compétence en anglais écrit pour la communication professionnelle (Sommaire)

Le **Certificat de compétence en anglais écrit pour la communication professionnelle**, un assorti d'unités est conçu pour offrir une formation intensive en anglais écrit langue seconde ou anglais écrit langue étrangère, du niveau intermédiaire moyen au niveau avancé. Pour chaque niveau, le programme comprend des objectifs linguistiques spécifiques, diverses formes d'écriture couramment utilisées au milieu de travail et des stratégies.

Beaucoup d'étudiants apprenant l'anglais comme langue seconde réussissent à atteindre un bon niveau d'expression orale. Toutefois, il est plus difficile et plus long de développer un niveau équivalent d'expression écrite. Ce déséquilibre dans la connaissance d'une langue peut nuire en milieu de travail, là où la rédaction est importante pour le succès des employés comme de l'employeur. L'importance croissante de la mondialisation, du télétravail et des communications numériques rendent aujourd'hui essentielle l'aptitude à bien écrire.

Tous les cours de ce programme sont offerts dans un format d'apprentissage en ligne.

Pour de plus amples renseignements :

Courriel : englishonlinescs@mcgill.ca

Site Internet : www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/domaine-detude/langues

Certificat (Cert.) compétence en anglais écrit pour la communication professionnelle

2.5 Certificat (Cert.) enseignement de l'anglais pour les enseignants parlant d'autres langues (TESOL) (12 UEC)

Ce certificat, non assorti d'unités, en enseignement de l'anglais pour les enseignants parlant d'autres langues (TESOL) est un miniprogramme de quatre (4) cours de 30 heures (12 UEC) pouvant être suivis séparément ou en même temps. Ce certificat de perfectionnement professionnel s'adresse aux enseignants en formation des adultes ainsi qu'aux enseignants en formation continue.

3.2.1 Certificat (Cert.) compétence français pour la communication professionnelle (30 unités)

Ce programme primé de certificat à temps partiel a été conçu pour permettre aux étudiants d'acquérir, à l'oral comme à l'écrit, les connaissances linguistiques et de communication dont ils ont besoin pour évoluer avec aisance dans un milieu professionnel francophone.

Le programme est constitué de dix cours assortis de 3 unités chacun; il équivaut donc à une année d'études universitaires à temps plein. Il commence au niveau intermédiaire bas (cours CEFN 211 et CEFN 212). Les étudiants de niveau débutant ou élémentaire en français doivent suivre un ou des cours préalables assortis d'unités avant de pouvoir être admis au programme. Ces cours ne seront pas pris en compte dans le calcul des unités du certificat. La structure du programme se divise en deux modules :

- 1) Le module préparatoire comprend quatre cours préalables (un cours de niveau débutant et trois cours de niveau élémentaire) de 39 heures chacun.
- 2) Le module intermédiaire et avancé assorti d'unités est composé de dix cours de 39 heures, assortis de trois unités chacun. Il s'agit des cours de niveau 200, 300 et 400.

Le programme est offert trois fois par année. À l'automne et à l'hiver, les modules préparatoire et intermédiaire et avancé assortis d'unités durent 13 semaines. Au printemps, les deux modules durent 9 semaines. Les cours sont offerts le soir en semaine et le samedi matin.

Les étudiants inscrits dans un cours assorti ou non d'unités ont un accès exclusif, sur l'interface WebCT/Vista, à du matériel pédagogique en ligne leur donnant la possibilité de participer à des projets virtuels ou de renforcer, en dehors de la classe, leur apprentissage de la langue. Les outils de communication intégrés à myCourses aident à consolider davantage l'appui pédagogique du chargé de cours.

Le programme mène, sous certaines conditions, au certificat de compétence - français pour la communication professionnelle (consultez la section « Règlements universitaires »). Le niveau de ce certificat correspond au niveau avancé sur l'échelle de l'American Council on the Teaching of Foreign Languages (ACTFL). Pour plus de renseignements sur les dates des trimestres, veuillez consulter le site web du Département.

Cours préalables

CEFN 102	(3)	Basic French
CEFN 104	(3)	Elementary French
CEFN 106	(3)	Fundamentals of French Grammar and Writing
CEFN 107	(3)	Fundamentals of French Oral Communication

Cours obligatoires - Intermédiaire et avancé (30 unités)

CEFN 211	(3)	Functional French Grammar/Writing 1
CEFN 212	(3)	French Communication Practice 1
CEFN 221	(3)	Functional French Grammar/Writing 2
CEFN 222	(3)	French Communication Practice 2
CEFN 331	(3)	Functional French Grammar/Writing 3
CEFN 332	(3)	French Communication Practice 3
CEFN 411	(3)	French Grammar/Writing Techniques
CEFN 412	(3)	French Oral Communication Techniques
CEFN 421	(3)	French Written Communication Contexts
CEFN 422	(3)	French Oral Communication Contexts

Cours complémentaires

CEFN 401	(3)	French Vocabulary in Context
CEFN 402	(3)	Persuasive French in Communication

Notes :

* 1 Les étudiants qui commencent leurs études par les cours CEFN 221 et CEFN 222 et qui veulent être admis au certificat de compétence - français pour la communication professionnelle doivent suivre deux cours complémentaires (CEFN 401 et CEFN 402) ou des cours équivalents approuvés par l'unité des Langues et communication interculturelle afin de satisfaire aux exigences du programme. Ces cours peuvent être suivis dans le cadre du module avancé du programme. Pour tout supplément d'information, veuillez communiquer avec l'unité des Langues et communication interculturelle.

* 2 Les étudiants qui commencent leurs études par les cours CEFN 331 et CEFN 332 et qui veulent être admis au certificat de compétence - français pour la communication professionnelle doivent passer deux examens d'équivalence qui correspondent aux cours du niveau inférieur (CEFN 221 / CEFN 222) et suivre deux cours complémentaires (CEFN 401 et CEFN 402) ou des cours équivalents approuvés par l'unité des Langues et communication interculturelle afin de satisfaire aux exigences du programme. Ces cours peuvent être suivis dans le cadre du module avancé du programme. Pour tout supplément d'information, veuillez communiquer avec l'unité des Langues et communication interculturelle.

* 3 Les étudiants qui commencent leurs études par les cours CEFN 411 et CEFN 412 ne sont pas admissibles au certificat de compétence - français pour la communication professionnelle. Toutefois, ils peuvent obtenir une attestation de compétence avancée en français s'ils s'inscrivent comme « étudiants à statut particulier » et réussissent les quatre (4) cours du niveau avancé (CEFN 411, CEFN 412, CEFN 421 et CEFN 422) avec une note minimale de B- (65 %).

3.2.2 Certificat de compétence – français pour la communication professionnelle : Règlements universitaires

Critères d'admission

Pour être admis au certificat de compétence français pour la communication professionnelle

- Les étudiants doivent passer le test de classement et avoir un niveau de compétence égal ou inférieur au niveau intermédiaire élevé (CEFN 331 / CEFN 332) (veuillez consulter la section intitulée [section 3.2.3 Certificat de compétence français pour la communication professionnelle Test de classement](#) et www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/programme/francais-pour-la-communication-professionnelle-temps-partiel pour plus de renseignements sur ce test);
- Les étudiants doivent être titulaires d'un diplôme de cégep (DEC ou l'équivalent) et être âgé d'au moins 18 ans;
- Les étudiants de 21 ans ou plus qui n'ont pas fait d'études collégiales peuvent être admis à titre d'étudiants adultes;
- Les étudiants qui ont entre 18 et 21 ans mais qui n'ont pas fait d'études collégiales peuvent être admis à un programme de propédeutique établi par l'unité des Langues et communication interculturelle. S'ils suivent ce programme avec succès, ils peuvent être admis officiellement au programme du certificat;
- Les étudiants de moins de 18 ans qui n'ont pas de diplôme d'études collégiales ne peuvent ni être admis au programme du certificat ni s'inscrire à des cours.

Formalités d'admission

Pour plus de renseignements, se reporter à [cole de éducation permanente](#) Par o commencer Critères d'admission Formalités d'admission : [certificats et diplômes de premier cycle et d'études supérieures de éducation permanente](#)

Tous les étudiants qui c0.46r521.776 451.121 Tm(>)Tj0 0 1 rg0 0 1 RG.Tm(v)Tj1 0 2 8.1 (>)Tj0 0 1/F2 42 426.821 Tm.1 Tf1 0 0 1 130.06 597.181 Tm(certificat de cor

3.2.3 Certificat de compétence - français pour la communication professionnelle : Test de classement

Tous les nouveaux étudiants doivent passer un test de classement. Ce test vise à déterminer le niveau de compétence en français de l'étudiant. Il est valable pendant une année. Les étudiants qui n'ont pas suivi de cours depuis un an ou plus doivent repasser le test. Les étudiants qui n'ont aucune connaissance de la langue peuvent signer une décharge attestant leur niveau débutant en français. Les étudiants qui signeront ce formulaire après avoir lu attentivement son contenu seront inscrits dans le cours de français de base. Toutefois, le directeur a le droit de transférer l'étudiant dans un autre niveau si cette attestation ne reflète pas le véritable niveau de l'étudiant.

Le test de classement dure environ deux heures.

Compte tenu du grand nombre de candidats qui viennent passer le test, les étudiants sont priés de se pré

3.3.2 Langue et culture françaises : Règlements universitaires

3.3.2.1 Critères d'admission

- Les étudiants doivent être âgés de 18 ans et plus;
- Les étudiants doivent passer un test de classement afin d'évaluer leur niveau de connaissance. Ce test est valide pour une période maximale d'une année. Au-delà de cette période, les étudiants sont tenus de passer le test à nouveau.

3.3.2.2 Formalités d'admission

Pour s'inscrire au certificat de compétence - langue et culture françaises (intensif) les étudiants doivent remplir une demande d'admission (en ligne), y compris :

- le montant des droits d'admission (84,14 \$ CA – non remboursables et sujets à changement sans préavis) et les droits de scolarité en devises canadiennes. Le règlement peut être fait par Visa ou MasterCard, par chèque visé ou par mandat libellé à l'ordre de l'Université McGill;
- une pièce d'identité (passeport ou certificat de naissance). Le candidat doit être âgé d'au moins 18 ans;
- le paiement de l'assurance-maladie auprès de la Croix Bleue (pour les étudiants étrangers).

L'admission au programme se fait par ordre d'arrivée. **Ceci est un programme contingent**. Les étudiants doivent se présenter au plus tard le troisième jour de classe pour garder leur place, faute de quoi ils devront renoncer à leur inscription. Pour annuler l'inscription à la session en cours, les étudiants doivent faire parvenir une demande à cet effet par écrit **avant la fin de la troisième journée de cours** aux Services aux clients. L'étudiant sera remboursé le solde des droits de scolarité et des frais d'assurance-maladie moins les frais d'annulation de 200 \$ CA (sujets à changement sans préavis).

Pour plus de renseignements sur les dates des sessions, veuillez consulter le site suivant :

www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/programme/certificat-cert-competence-langue-et-culture-francais-intensif-120-eucs

3.3.2.3 Exigences du programme

Les étudiants doivent obtenir une note minimale de C (55 %) pour réussir un cours. Selon les politiques internes en vigueur concernant les programmes, ils doivent toutefois obtenir une note minimale de B- (65 %) et assister au moins à 80 % des classes pour passer au cours de niveau supérieur.

Un étudiant inscrit à un programme de certificat de compétence ne pourra obtenir plus de deux notes insatisfaisantes par cours (ou par niveau) dans le programme de certificat de compétence. Un étudiant qui ne peut accéder à un niveau supérieur après deux tentatives doit obtenir la permission du coordonnateur de programme pertinent afin de pouvoir demeurer dans le programme. Les étudiants dont le dossier comporte trois (3) notes insatisfaisantes seront tenus d'abandonner ce programme.

Les étudiants ont la responsabilité de s'assurer qu'ils ont satisfait toutes les exigences préalables au programme, faute de quoi ils ne seront pas autorisés à poursuivre le cours auquel ils sont inscrits. Les programmes de langue française comprennent certaines règles internes à respecter. La seule langue de communication en classe et dans les locaux est le français, sauf pendant les premières semaines au niveau débutant.

Une participation active est exigée en classe.

Conditions relatives à l'obtention du certificat de compétence

L'Université McGill ne délivre aucun document relatif à l'immigration. Nous conseillons aux étudiants d'entamer les procédures le plus tôt possible et de faire preuve de patience. Pour d'autres précisions, communiquer avec les [Services aux clients](#) ou adressez-vous à l'ambassade ou au consulat du Canada dans votre pays de résidence.

Par règlement du Sénat de l'Université, **TOUS** les étudiants étrangers et les personnes à charge sont tenus d'adhérer au régime d'assurance-maladie de la Croix-Bleue de l'Université. L'assurance offerte par l'Université McGill répond aux exigences d'Immigration Québec relatives aux étudiants étrangers.

Les étudiants ressortissants et résidents d'un des pays mentionnés ci-dessous, et qui sont inscrits à temps plein à l'un de nos programmes, sont admissibles à l'assurance-maladie du Québec. Ils ne sont pas tenus, par conséquent, d'adhérer au régime d'assurance-maladie auprès de la Croix Bleue : ressortissants de la France, du Danemark, de la Suède, de la Norvège, de la Finlande, du Luxembourg et du Portugal. Dans ces cas, les étudiants doivent faire une demande à l'assurance-maladie de Québec et soumettre la preuve aux Services aux clients.

L'accès aux services de santé de McGill sera permis seulement si les frais supplémentaires exigés pour ces services ont été acquittés.

3.3.5 Hébergement

L'unité des [Langues et communication interculturelle](#) peut proposer aux étudiants un organisme qui pourra les aider à trouver une pension dans une famille francophone, une façon agréable de découvrir l'hospitalité québécoise et de parler français. Le Service de logement hors-campus peut également fournir de l'information sur les possibilités d'hébergement à proximité du campus. Les résidences universitaires ne sont accessibles aux étudiants que pendant le trimestre d'été. Pour plus d'information, visitez le site Internet suivant : www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/etudiants-etrangers ou communiquez avec l'unité des [Langues et communication interculturelle](#).

3.4 Certificat de compétence en français écrit pour la communication professionnelle (Sommaire)

Le **Certificat de compétence en français écrit pour la communication professionnelle** non assorti d'unités est conçu pour offrir une formation intensive en français écrit langue seconde ou français écrit langue étrangère, du niveau intermédiaire moyen au niveau avancé. Pour chaque niveau, le programme comprend des objectifs linguistiques spécifiques, diverses formes d'écriture couramment utilisées au milieu de travail et des stratégies.

Beaucoup d'étudiants apprenant le français comme langue seconde réussissent à atteindre un bon niveau d'expression orale. Toutefois, il est plus difficile et plus long de développer un niveau équivalent d'expression écrite. Ce déséquilibre dans la connaissance d'une langue peut nuire en milieu de travail, là où la rédaction est importante pour le succès des employés comme de l'employeur. L'importance croissante de la mondialisation, du télétravail et des communications numériques rendent aujourd'hui essentielle l'aptitude à bien écrire.

Tous les cours de ce programme sont offerts dans un format d'apprentissage en ligne.

Pour de plus amples renseignements :

Courriel : frenhonlinescs@mcgill.ca

Site Internet : www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/domaine-detude/langues

3.4.1 Certificat (Cert.) compétence en français écrit pour la communication professionnelle (48 UEC)

Ce certificat de compétence en français écrit pour la communication professionnelle (non assorti d'unités) a été conçu dans le but d'offrir une formation intensive en français écrit, du niveau intermédiaire moyen jusqu'au niveau avancé, aux étudiants dont le français n'est pas la langue maternelle. À chaque niveau, le programme traite d'objectifs linguistiques précis, de différents styles d'écriture fréquemment utilisés en milieu de travail et d'approches pour communiquer efficacement par écrit. Le programme intègre l'acquisition des compétences linguistiques, pratiques et de communication nécessaires dans le milieu professionnel et un suivi pédagogique rigoureux. Les trois niveaux du programme sont compatibles avec des cadres de références canadiens et internationaux à l'égard des langues comme les Niveaux de compétence linguistique canadiens (NCLC), le guide des compétences de l'American Council on the Teaching of Foreign Languages (ACTFL) et le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR).

Cours obligatoires

CFRN 215	(8)	French Grammar at Work
CFRN 216	(8)	French Grammar and Writing in Context 1
CFRN 315	(8)	French Grammar and Writing in Context 2
CFRN 316	(8)	French Vocabulary for Workplace
CFRN 415	(8)	French Writing Techniques for Workplace
CFRN 416	(8)	French Written Communication Strategies for Workplace

4 Communication professionnelle bilingue

Le Certificat de compétence en communication professionnelle bilingue vise à accroître les compétences de communication en français et en anglais dans le milieu professionnel. Il s'adresse aux étudiants adultes qui souhaitent acquérir en même temps des compétences dans ces deux langues et s'assurer un niveau élevé de bilinguisme en milieu de travail. Le programme est offert à temps partiel.

Pour en savoir plus sur les critères d'admission ou pour obtenir d'autres renseignements importants :

Téléphone : 514-398-1212

Courriel : language.conted@mcgill.ca

Site web : www.mcgill.ca/continuingstudies/ea-of-study/languages

Pour les exigences du programme, veuillez vous référer à : [#unique_65](#)

4.1 Certificat (Cert.) compétence en communication professionnelle bilingue (30 unités)

** NOUVEAU PROGRAMME **

Le Certificat de compétence en communication professionnelle bilingue vise à accroître les compétences de communication en français et en anglais dans le milieu professionnel. Il s'adresse aux étudiants adultes qui souhaitent acquérir en même temps des compétences dans ces deux langues et s'assurer un niveau élevé de bilinguisme en milieu de travail. Le programme est offert à temps partiel.

Si le résultat de votre test initial de classement en langue anglaise est inférieur à Avancé 1, vous pourriez devoir suivre, en plus des 30 unités associées au programme, tous les cours suivants ou certains d'entre eux.

CEEN 211	(3)	Functional English Grammar/Writing 1
CEEN 212	(3)	English Communication Practice 1
CEEN 221	(3)	Functional English Grammar/Writing 2
CEEN 222	(3)	English Communication Practice 2
CEEN 331	(3)	Functional English Grammar/Writing 3
CEEN 332	(3)	English Communication Practice 3

Si le résultat de votre test initial de classement en langue française est inférieur à Avancé 1, vous pourriez devoir suivre, en plus des 30 unités associées au programme, tous les cours suivants ou certains d'entre eux.

CEFN 421	(3)	French Written Communication Contexts
CEFN 422	(3)	French Oral Communication Contexts
CEEN 401	(3)	English Vocabulary in Context
CEEN 402	(3)	English Communication and Cultural Patterns
CEFN 401	(3)	French Vocabulary in Context
CEFN 402	(3)	Persuasive French in Communication

5 TEF Canada (Test d'évaluation de français)/TEFAQ (Test d'évaluation de français pour l'accès au Québec)

Le TEF Canada/TEFAQ est un test de compétence en français reconnu par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) dans le cadre du processus de sélection des candidats à l'immigration pour l'obtention du CSQ (certificat de sélection du Québec) et par le CIC (Citoyenneté et Immigration Canada) dans le processus de demande de citoyenneté.

Le test est composé de quatre parties :

- Compréhension orale (40 minutes)
- Expression orale (15 minutes)
- Compréhension écrite (60 minutes)
- Expression écrite (60 minutes)

Le test est offert par l'Université McGill, pour le compte de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France (CCI Paris Île-de-France). Pour de plus amples informations sur le TEFAQ, veuillez consulter le [Centre de langue française](#) et le [manuel du candidat TEFAQ](#). Pour de plus amples informations sur le TEF Canada, veuillez consulter le [Centre de langue française](#) et le [manuel du candidat TEF](#).

Téléphone : 514-398-2681

Courriel : tefaq.scs@mcgill.ca

Site web : www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/programme/cours-de-preparation-au-tef-canada-et-au-tefaq-expression-orale

6 Programmes et cours de langue espagnole (offerts par l'unité de Traduction et expression écrite)

Pour de plus amples informations concernant les Programmes et cours de langue espagnole offerts par l'École d'éducation permanente, cliquez sur [cole d'éducation permanente](#) Domaines d'étude Traduction et expression écrite > Les programmes et les cours de Traduction et expression écrite > [Programmes et cours](#)

